

LE PAYS DE L'ARBRESLE

À VTT

► PRÉSENTATION DU CIRCUIT

Ce circuit vous propose une balade immersive dans le Beaujolais des pierres dorées, entre paysages viticoles et hameaux teintés d'ocre. Cette belle couleur dorée marque l'habitat local de ce terroir qui, sous le soleil, prend des reflets toscans. Une mine d'or pour vos yeux !

A proximité immédiate, Les Carrières de Glay. A ne manquer sous aucun prétexte !

Plus d'informations sur www.arbresletourisme.fr

► DESCRIPTIF DU CIRCUIT

- D** Sortez du parking du Colombier.
- 1** Prenez la RD19 sur la droite puis l'allée sur votre gauche qui longe la maison de retraite.
- 2** Prenez le chemin de Ravatel sur votre gauche.
- 3** Prenez à droite la RD 118 puis quittez-la pour emprunter le chemin de terre sur votre gauche.
- 4** Rejoignez le chemin de Conzy que vous empruntez sur votre droite et après le pont, prenez le chemin de terre sur la droite.
- 5** Laissez le chemin des vigneron et entrez dans le Bois des Oncins sur votre droite.
- 6** Rejoignez la RD 19, longez la sur votre gauche et, après le pont, prenez le chemin sur votre droite.
- 7** Traversez le hameau d'Apinost puis quittez la route en empruntant un chemin de terre sur votre gauche.
- 8** Empruntez la RD 19 sur votre droite et poursuivez sur le chemin de droite.
- 9** Quittez le chemin des Prenelles en vous engageant sur le chemin de gauche et poursuivez jusqu'au point d'arrivée, sur le parking du Colombier.

A

► Pour signaler un problème, www.sentinelles.sportsdenature.fr




Crédit photo : N. de Cocquiel



CIRCUIT

53

Côteaux des pierres dorées

Commune... Saint-Germain-Nuelles

Distance..... 12,5 Km

Dénivelé..... 147 m

Difficulté..... Facile

Office de Tourisme
du Pays de l'Arbresle



Lyonnais et Beaujolais

OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE L'ARBRESLE :
04.74.01.48.87 / officedetourisme@paysdelarbresle.fr
www.arbresletourisme.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE L'ARBRESLE :
04.74.01.68.90 / ccpa@paysdelarbresle.fr
www.paysdelarbresle.fr



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays de l'Arbresle



CIRCUIT

53

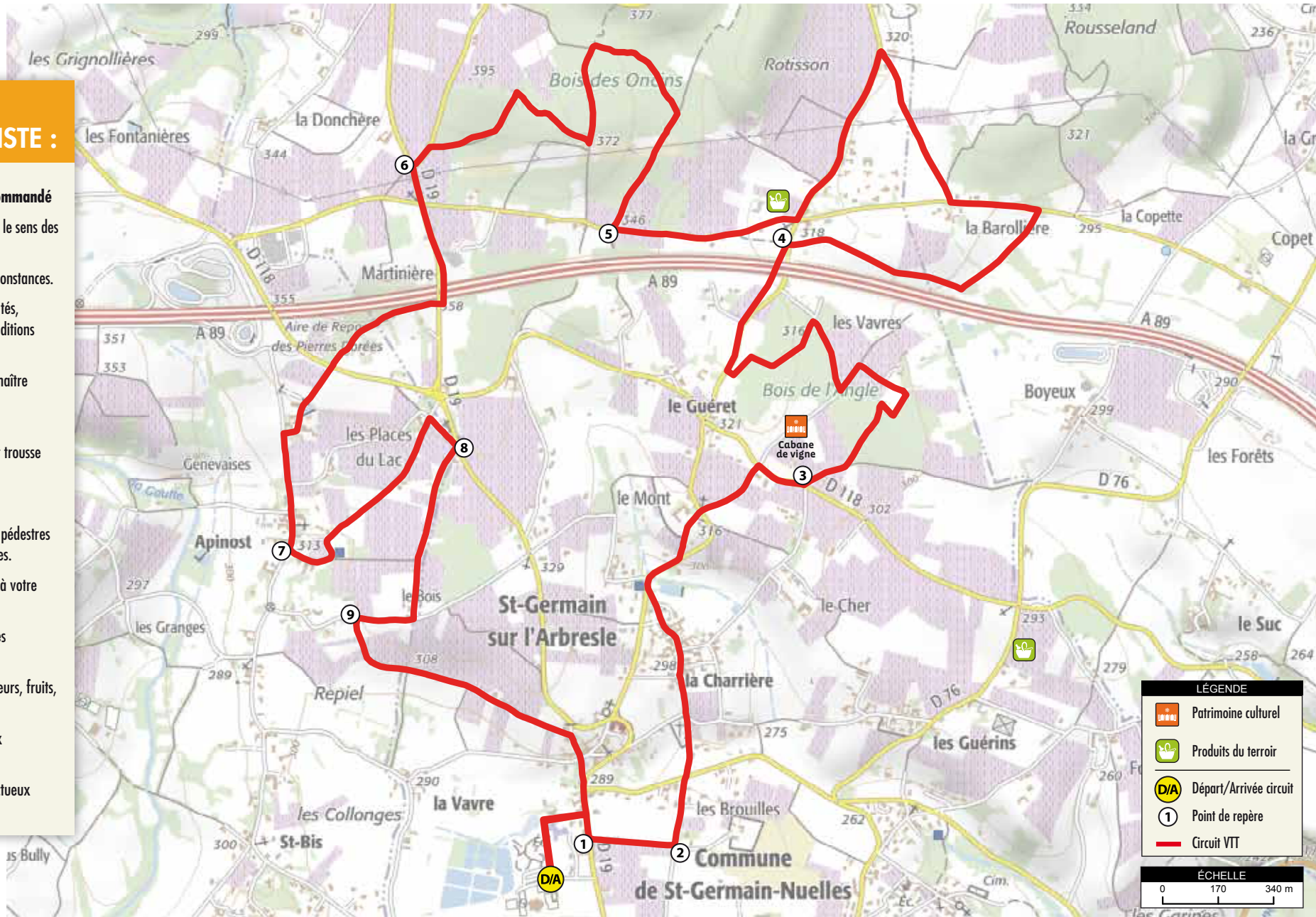
► DÉPART :
Parking du Colombier

► BALISAGE :
Suivre n° 53 sur



CODE DE BONNE CONDUITE DU VÉTÉTISTE :

- **Le port du casque est fortement recommandé**
- Empruntez les chemins balisés et respectez le sens des itinéraires.
- Respectez le code de la route en toutes circonstances.
- Prenez connaissance à l'avance des difficultés, de la distance du parcours choisi et des conditions météorologiques.
- Ne surestimez pas vos capacités et restez maître de votre vitesse.
- Contrôlez l'état de votre VTT et prévoyez ravitaillement, accessoires de réparation et trousse de première urgence.
- Restez courtois avec les autres usagers.
- Dépassez avec précaution les randonneurs pédestres et équestres, qui restent toujours prioritaires.
- Si vous partez seul, laissez votre itinéraire à votre entourage.
- Respectez les propriétés privées et les zones de cultures.
- Ne faites pas de la cueillette sauvage de fleurs, fruits, légumes et champignons.
- Ne troublez pas la tranquillité des animaux d'élevage.
- Gardez vos débris, soyez discret et respectueux de l'environnement.



LÉGENDE

- Patrimoine culturel
- Produits du terroir
- Départ/Arrivée circuit
- Point de repère
- Circuit VTT

ÉCHELLE

0 170 340 m